

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe de la CFDT

Les langues régionales, particulièrement dans les outre-mer, sont d'une extrême diversité. Elles constituent une richesse patrimoniale considérable et contrairement à la défiance dont elles continuent à faire trop souvent l'objet, un vecteur d'intégration, d'acculturation et de construction de l'identité des personnes qu'il convient de favoriser.

L'avis qui nous est proposé et le rapport très riche d'enseignements qui le précède se veulent les promoteurs d'une politique reconnaissant enfin les effets positifs du plurilinguisme dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, dans les sphères privée et publique. Les sciences de l'éducation ont démontré la capacité de l'enfant à s'épanouir dans l'apprentissage dès lors que son bilinguisme est valorisé et non conflictualisé en évitant ainsi de le placer dans un « conflit de loyauté » au regard de sa langue familiale. Cette approche pédagogique fortement ignorée par l'Éducation nationale mériterait d'être valorisée et les préconisations qui lui sont dédiées sont pertinentes.

Le français est la langue de la République, certes, et nul ne le conteste. Mais comment vouloir ignorer qu'à 10 000 Kms de l'hexagone son usage n'a rien de « naturel », qu'il est souvent la résultante d'un passage en force, d'une expansion à visée colonialiste soutenue. La République se sent elle, encore de nos jours, à ce point menacée qu'elle ne déploie pas les moyens qui permettraient aux populations concernées de vivre leur multilinguisme, dont le français fait bien évidemment parti, de manière plus harmonieuse, plus inclusive ? À cet égard, un assouplissement des règles d'accueil dans les services publics favoriserait sans aucun doute cet impérieux objectif.

Des efforts ont été réalisés et des académies, sous l'impulsion d'un militantisme local, valorisant les langues régionales ont vu le jour dans plusieurs territoires ultramarins et œuvrent utilement pour vulgariser, former, enseigner, transmettre et parfois réhabiliter les langues des peuples autochtones. Cela reste toutefois insuffisant ainsi que le rappelle le rapport et l'avis.

L'ensemble des préconisations dédié à des mesures juridiques et à une politique publique concrète dans une co-construction État /collectivités ultra-marines vise à faire des langues régionales dans les outre-mer des outils de cohésion sociale. Cette ambition, la CFDT la partage et souhaite que l'écho de cet avis ne se résume pas à quelques initiatives isolées

sous couvert d'un affichage culturel qui relègueraient l'importance du sujet traité au rang de « folklore ».

La CFDT, sensibilisée à ces questions par ses nombreux partenaires ultra-marins, a voté l'avis.